

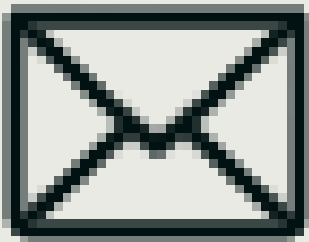


ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

L'ICP mobilisé pour assurer les meilleures conditions pour la tenue des examens

Alors que la période des partiels débute le 3 mai à l'ICP, les Facultés s'organisent pour assurer le bon déroulement des examens, en accord avec les directives du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



Des examens en présentiel

Afin de **maintenir la qualité de ses diplômes**, l'Institut Catholique de Paris fait le choix d'organiser les examens en présentiel. Cela garantit aux étudiants des conditions optimales pour composer, limite les inégalités face aux conditions techniques et les cas de triche.

Un calendrier échelonné

Pour que les examens se passent dans les meilleures conditions académiques et sanitaires possibles, un protocole strict, conforme aux directives nationales, sera respecté. **La jauge de 50% dans les salles d'examens sera ainsi rigoureusement appliquée.**

Les six Facultés se sont également organisées pour que les **épreuves soient échelonnées durant tout le mois de mai**. Cette répartition permet de respecter le protocole sanitaire et même de faire mieux ! En effet, le nombre d'étudiants présents sur le campus sera inférieur à la jauge maximale de 20% de la capacité globale de l'université.

Calendrier

Faculté de Sciences sociales et économiques : du 3 mai au 12 mai

Faculté des Lettres : du 3 au 16 mai

Faculté de Philosophie : du 15 au 26 mai

Faculté de Droit canonique : semaine du 31 mai et les soutenances, à partir du 14 juin

ISP – Faculté d'Education : semaine du 25 mai (session plénière)

Theologicum : du 17 au 28 mai

Les étudiants ont reçu en amont le protocole sanitaire, qui est aussi accessible sur leur portail SésamICP.

Lieu(x) :

Publié le 30 avril 2021 – Mis à jour le 6 mai 2021

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags